



# MAIRIE LE BELLAY EN VEXIN

## EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°47

<b>DATE DE LA CONVOCATION</b> 21/09/2020	L'an deux mille vingt Le vingt-neuf septembre à dix huit heures et quarante cinq minutes
<b>DATE D’AFFICHAGE AU PUBLIC</b> 21/09/2020	Le conseil municipal régulièrement et légalement convoqué s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de <b>M. BAZOT Ludovic, maire de la commune</b>
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>  En exercice : 11 Présents : 10 Absent(s) : 1 Votants : 11	<b>Étaient présents</b> : Alain PIGEONNIER – Elizabeth DUFOUR – Patricia BAZOT – Olivier MAUGER– Olivier FLIGNY- Guillaume LEVEQUE – Laurent RONDEAU – José MATIAS CARVALHO DE MOURA – Isabelle ROBERT.  <b>Absent représenté</b> : Monsieur Sylvain GUICHARD (pouvoir donné à M. Alain PIGEONNIER)  <b>Secrétaire de séance</b> : Monsieur Olivier MAUGER  Le quorum étant atteint durant toute la délibération
<b>DÉLIBÉRATION N°47</b>  <b>OBJET :</b> Droit de préemption parcelles A257	<b>Vu</b> la délibération 13 /2020 attribuant les délégations données au Maire. <b>Considérant</b> que le droit de préemption urbain doit être soumis au vote du Conseil Municipal. <b>Vu</b> la demande en date du 04/08/2020 par laquelle l’office notarial de Montsault demande la déclaration d’intention d’aliéner pour la vente du terrain sis 7 rue du Bout à Robin, cadastrée section A257 <b>Vu</b> le délai de décision devant être pris suivant les deux mois de la demande. Le conseil municipal après en avoir délibéré procède au <b>vote à main levée</b> à la demande de la majorité des conseillers : <b>Adoption à l’unanimité</b> de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la parcelle A257
 <b>CACHET MAIRIE</b>	Fait à le BELLAY EN VEXIN, le 01 octobre 2020 <b>EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME</b>
	Le Maire,   <b>Ludovic BAZOT</b>

Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :  
Grande Rue Prolongée  
95750 LE BELLAY EN VEXIN  
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : [mairie@lebellayenvexin.com](mailto:mairie@lebellayenvexin.com)  
Site : [www.lebellayenvexin.fr](http://www.lebellayenvexin.fr)  
Jours & horaires : du lundi au vendredi 9h à 12h (sauf mercredi)  
Permanence élu : samedi de 10h à 11h30

